

Politique

Autor(en): **ccr / ap**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **72 (1984)**

Heft [1]

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Politique

Valais : une commission pour les questions féminines

En juin 1982, la députée Françoise Vannay développait une motion demandant que l'on crée en Valais une commission permanente pour les questions féminines. Cette motion suscita quelques réticences, mais elle fut néanmoins acceptée par le Gouvernement.

Puis les jours et les mois passèrent...

Le 23 novembre 1983, soit 18 mois plus tard, le Conseil d'Etat vient de désigner officiellement une « commission d'étude sur la condition féminine en Valais ». Composée de 7 femmes, elle est présidée par l'ex-députée démocrate-chrétienne Marie-Jo de Torrenté.

Pourquoi 7 femmes, alors que la motion demandait une commission mixte ? Certaines mauvaises langues prétendent qu'aucun des hommes contactés n'a accepté un tel mandat, de peur de jouer « les alibis ».

Ma foi, ce n'est pas bien grave. L'Etat valaisan nous a habitués depuis si longtemps aux commissions unisexes !

(ccr)

Violence à Bienne : mesures insuffisantes

« La semaine dernière, en sortant du travail juste après minuit, il devait être 0 h. 25, en pleine rue centrale, un type se mit à me suivre. Soudain, il m'a prise par derrière et m'a jetée à terre, dans un coin obscur. Il s'est mis à me toucher les jambes, la poitrine et le cou. Je me suis mise à crier si fort et à le mordre qu'il m'a lâchée.

Je suis alors partie en courant, puis en me retournant je vis qu'il avait fait quelques mètres, mais s'était de nouveau arrêté.

J'ai alors arrêté la première voiture qui passait et quand le type a vu que la voiture s'arrêtait, il a disparu... »

Tel est le témoignage d'une employée de restaurant biennoise, qui a été victime récemment d'une tentative de viol. La section locale de l'OFRA, qui nous l'a fait parvenir, déplore le peu d'empressement des autorités de Bienne à défendre les femmes contre ce genre d'agressions. Parmi les nombreuses mesures proposées par Sylviane Zulauf dans une motion adressée au Conseil de Ville afin d'endiguer les actes de violence contre les femmes, seulement deux avaient été retenues (cours d'auto-défense et information dans la feuille officielle, cf. FS d'octobre 1983). Voilà qui s'avère, selon l'OFRA, nettement insuffisant. (FS)

Grand Conseil (VD) : Gabrielle Ethenoz s'en va...

« C'est la dernière des premières », disait l'autre jour la secrétaire du Grand Conseil. En effet, Gabrielle Ethenoz (soc.), qui vient de démissionner est la dernière des toutes premières députées. Elue en 1962, constamment réélue tous les 4 ans, sauf en 1974 où elle n'était pas candidate, Gabrielle Ethenoz était l'une des 8 députés du district de Nyon.

Elle fit partie de 65 commissions chargées d'étudier un projet de loi ou de décret ou bien un rapport du Conseil d'Etat. Elle fut membre du bureau, en tant que scrutatrice suppléante, puis en tant que scrutatrice. Elle participa également aux travaux de la Commission des routes, ainsi qu'à ceux de la Commission de gestion. Elle présenta 2 motions et 4 interpellations sur les sujets suivants : loi sur le chômage, loi sur l'instruction publique secondaire, locaux universitaires, droit de cité de la Vaudoise qui épouse un Confédéré, dépôts de garantie en matière de baux à loyer, contrôles routiers et notamment le contrôle des poids lourds circulant sur les routes du canton.

Gabrielle Ethenoz intervenait peu mais toujours à bon escient ; ses interventions étaient précises et brèves ; jamais elle ne parlait pour ne rien dire et je connais un certain nombre de parlementaires qui devraient la prendre pour modèle. Pleine de bon sens et du sens de la mesure, elle savait, par une



Gabrielle Ethenoz

Photo Schlemmer

petite remarque, ramener un débat qui s'égarait sur le bon chemin ou des députés emballés par des flots d'éloquence au sujet. Spécialiste des problèmes du travail, féministe de longue date, elle continuera d'apporter sa collaboration constructive aux associations et commissions dont elle fait encore partie.

(ap)

... des nouvelles députées arrivent...

Les premiers des « viennent-ensuite » étaient des femmes sur plusieurs listes si bien que non seulement les députées démissionnaires ont été remplacées par des femmes mais un député a également été remplacé par une collègue de parti. De 25, les députées passent donc à 26 (= 13 %). Signalons encore que les députées socialistes seront désormais 13, soit la moitié.

A la session de septembre, Hélène Grand

(POP) était remplacée par Véréna Berseth. A la session de novembre, Gabrielle Ethenoz (soc.) est remplacée par Anne-Lise Wuillemin ; Françoise Pitteloud, élue au Conseil national, est remplacée au Grand Conseil par Anne-Lise Bron, secrétaire du Parti socialiste ; M. J.-J. Perrier (soc.) est remplacé par Nicole Malcotti de Begnins.

Tous nos vœux à ces nouvelles députées. (ap)

... et d'autres interviennent

A la session de septembre* 3 motions, 6 interpellations et 6 questions furent déposées sur le bureau du président, soit 3 fois moins qu'en mai où tout le monde semblait atteint de fièvre électorale ! Il faut reconnaître que la session de septembre était un peu plus courte : 11 séances contre 16.

Juliette Cerutti a posé une question concernant les polycliniques dentaires de Lausanne et Yverdon.

Rosemarie Godi a présenté une question concernant le chômage parmi les enseignants primaires. Elle demande au Conseil d'Etat

quelles mesures il compte prendre pour résoudre ce problème ; s'il y a des dispositions permettant la création de postes à mi-temps (certaines communes refusant d'en créer) ; et si les conditions d'admission aux Ecoles normales ne devraient pas être revues, l'Etat ne pouvant se permettre de former de futurs chômeurs. (ap)

(* C'est pour des raisons indépendantes de notre volonté que cette information n'a pas paru plus tôt ; on voudra bien nous en excuser).

D'un canton à l'autre

Formation des filles : une motion à Genève

Une motion ayant pour but de favoriser l'ouverture de l'ensemble des formations professionnelles aux femmes a été déposée en décembre au Grand Conseil de Genève. Les motionnaires (les députés Stroumza et Sormanni) ont constaté que, dans le canton, 80 à 100 professions sont encore pratiquement réservées aux hommes, alors que 13, inversement, restent des bastions féminins. Ces dernières comportent souvent une formation plus courte, moins de possibilités de promotion et des rémunérations moins élevées que dans d'autres branches.

Pour modifier cette situation, différentes mesures sont proposées : information des écolières sur la variété des professions et sur l'importance du choix pour leur avenir, incitation des organisations professionnelles à une ouverture effective de tous les secteurs aux femmes, développement des stages de formation professionnelle pour les jeunes filles, etc. (FS)

Une Tramelote ! (BE)

Tristounet, le Conseil général de Tramelan : il compte 45 membres, il a été régénéré avec 25 nouveaux élus, mais il entame la nouvelle législature avec une seule femme, une seule ! Il est vrai qu'elles n'étaient que dix en lice, parmi les 81 candidats sur la ligne de départ. Mais à l'arrivée, elles ferment la marche. Ben oui, elles ont fait de la figuration, eh ! Seule consolation : deux élues au Conseil municipal. — (b)

Divers

« Insupportable » (JU)

Le BCF ne s'est pas précipité sur le rapport Ruth Meyer concernant « la participation des femmes à la défense générale ». Tant et si bien que le sujet sentait déjà le cuit et le recuit quand une assemblée d'information a été convoquée à ce propos. Si elle a rencontré un succès mitigé, ceci explique cela. Mais comme la procédure de consultation arrivait à terme le 31 décembre, le BCF était encore dans les temps.

Ce qu'il dit du rapport ? Il dit : « Insupportable ». Son seul mérite est de susciter le dialogue, ont estimé les participantes à la soirée d'information. Dans les considérations qu'elles ont émises, elles notent que seule la perspective d'un volontariat peut entrer en ligne de compte, et que la qualité actuelle de la défense générale doit être revue et corrigée, l'égalité n'y étant absolument pas respectée. — (b)



Dessin tiré de la brochure du BCF jurassien « Pourquoi une formation professionnelle ? »

Jenny Humbert-Droz au Club 44 : un message de vie (NE)

Il y a des êtres dont la destinée et le rayonnement sont hors du commun, sur lesquels le temps ne semble avoir prise que pour affermir leurs convictions. Jules et Jenny Humbert-Droz sont de ceux-là. Si Jules a dû céder devant la maladie il y a quelque dix ans, Jenny ne cesse, elle, à 91 ans, d'étonner par sa vitalité, son bonheur de vivre et son enthousiasme à défendre les idées qui lui sont chères.

Le Club 44, à la Chaux-de-Fonds, accueillait cette grande dame à la fin de l'année dernière pour lui faire évoquer son « Odyssée », comme elle avait intitulé elle-même ses propos. Pourtant, s'il y en a une qui ne s'est pas contentée d'attendre comme Pénélope, c'est bien Jenny. Très vite, elle a pris sa part d'action et de réflexion dans l'itinéraire de son mari — itinéraire qui l'a mené de ses études de théologie neuchâteloises à l'Internationale communiste et, après sa rupture avec le bolchévisme, en 1943, au Parti socialiste. Jenny l'a suivi, souvent dans la clandestinité au cours des différentes missions qui lui ont été confiées par Moscou dans plusieurs pays d'Europe. C'est tout cela — rassemblé dans un livre après la mort de son mari, « Une pensée, une conscience, un combat » (*) — qu'elle a évoqué au Club 44, le semant d'anecdotes devant son large auditoire ; s'attachant surtout à montrer comment, à travers son périple politique du christianisme au socialisme, Humbert-Droz est toujours resté fidèle à ses premiers idéaux : œuvrer pour une plus grande justice sociale et pour la paix, pour une « terre nouvelle », n'oubliant pourtant

jamais, au milieu des remous de l'aventure collectiviste, sa responsabilité morale d'individu. Par là, on revient tout droit à Jenny qui, de son côté, a toujours servi et continue de servir ces mêmes idéaux trouvés au cœur de sa jeunesse et restés frais... comme elle. Tous ceux qui ont à collaborer avec elle (que ce soit à l'Association pour les droits de la femme, à la Fédération romande des consommatrices ou à la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds où elle travaille maintenant à la mise sur ordinateur des archives de Jules Humbert-Droz) sont confondus devant son énergie, son sens de l'organisation et son intelligence toujours tournée vers l'autre. Oui, Jenny Humbert-Droz continue de nous délivrer un véritable message de vie qui subsistera encore longtemps ! — (alg)

(*) La Baconnière, 1976

Travail temporaire : une convention collective (GE)

Pour éviter l'exploitation et les abus envers les personnes qui s'engagent pour du travail temporaire, une convention collective a été signée à Genève, fin novembre. Durée du contrat, salaire, vacances, assurances professionnelles, tout doit être convenu d'avance. Alors que, du côté patronal, une femme, Maria Mumenthaler, présidente de la Fédération suisse des entreprises de travail temporaire (Manpower), était signataire, du côté syndical il n'y avait aucune femme, mais seulement des secrétaires syndicaux masculins. Dommage, car les femmes sont de grandes « consommatrices » de travail temporaire, système qui convient particulièrement à certaines mères de famille.

(jbw)